

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 03.10.2003

revue le : 03.10.2003

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Acide chlorhydrique 25%
- **Code du produit:** 1030426
- **Producteur/fournisseur :**
Reactolab SA
Servion
Documentation
docu@reactolab.ch
CH-1077 Servion Tel. +41 (0)21 903 32 32 Fax +41 (0)21 903 31 67
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8030 ZÜRICH
Tel.: +41 (0)1 251 51 51

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux
- **Composants contribuant aux dangers:**
Acide hydrochlorique 50-100%
C; R 34-37
- **Indications complémentaires :**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



C Corrosif

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 34 Provoque des brûlures.
R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **Indications générales :**
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :**
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 03.10.2003

revue le : 03.10.2003

Nom du produit: Acide chlorhydrique 25%

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**

Gaz hydrochlorique (HCl)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.

- **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

- **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**

- **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Le produit n'est pas combustible.

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Prévoir des sols résistant aux acides.

- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire.

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Équipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 03.10.2003

revue le : 03.10.2003

Nom du produit: Acide chlorhydrique 25%

(suite de la page 2)

- **Protection respiratoire :**



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- **Protection des mains :**

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :**

Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	caractéristique

- **Modification d'état**

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	45°C (DIN 51761)

- **Point d'éclair :** non applicable

- **Auto-imflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

- **Pression de vapeur à 20°C:** 190,0 hPa (DIN 51754)

- **Densité :** non déterminée

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** entièrement miscible

- **Valeur du pH :** non applicable

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **Réactions dangereuses:**

En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire. Corrode les métaux.

Vives réactions au contact d'alcalis puissants et d'agents d'oxydation.

- **Produits de décomposition dangereux :**

Gaz hydrochlorique (HCl).

Chlore.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 03.10.2003

revue le : 03.10.2003

Nom du produit: Acide chlorhydrique 25%

(suite de la page 3)

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :** _____
Acide hydrochlorique
Oral LD50 900 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/1 h 3'124 ppm (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Corrosif
Irritant
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :** _____
Acide hydrochlorique
LC50 862 mg/l (indes mélanotes)
- **Remarque :**
Non neutralisée, la substance peut être dangereuse pour les organismes aquatiques par le changement de pH.
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :**
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 8 Matières corrosives.
- **Indice Kemler :** 80
- **No ONU :** 1789
- **Groupe d'emballage :** II
- **Désignation du produit :** 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** 8
- **No ONU :** 1789

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 03.10.2003

revue le : 03.10.2003

Nom du produit: Acide chlorhydrique 25%

(suite de la page 4)

- **Label** : 8
- **Groupe d'emballage** : II
- **No EMS** : F-A,S-B
- **Polluant marin** : Non
- **Désignation technique exacte** : HYDROCHLORIC ACID
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR** :
- **Classe ICAO/IATA** : 8
- **No ID ONU** : 1789
- **Label** : 8
- **Groupe d'emballage** : II
- **Désignation technique exacte** : HYDROCHLORIC ACID
- **Indications complémentaires de transport** :
Fiche de transport pour le transport routier:
Numéro: 1209

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE** :
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit** :



C Corrosif

- **Phrases R** :
34 Provoque des brûlures.
37 Irritant pour les voies respiratoires.
- **Phrases S** :
20 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- **Prescriptions nationales** :
Législation de toxicité Suisse:
N°-OFSP/N°-TED : G-2076
Classe de toxicité: 2

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes**:
34 Provoque des brûlures.
37 Irritant pour les voies respiratoires.
- **Service établissant la fiche technique** : Laboratoire, KK/br
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**